

ARRÊTÉ DE FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA BASE DES ÉTANGS EN RAISON DE VENTS VIOLENTS

Arrêté N° A 2025-032

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 ET SUIVANTS,
- CONSIDÉRANT la vigilance météorologique établie par Météo France - Vigilance jaune - vent violent,
- CONSIDÉRANT que le département du Tarn sera placé en vigilance jaune - vent violent à partir de mardi 04 mars 2025.
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de garantir la sécurité des usagers de la base de loisirs des Étangs,

ARRÊTE :

Article 1° :

La base de loisirs des Étangs sera temporairement fermée au public sur la totalité de son emprise du vendredi 07 mars 2025 08h00 au dimanche 09 mars 2025 à 24h00 en raison des vents violents.

Article 2° :

Le Maire est chargé en ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site de la Mairie
- et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Tarn et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire de la commune de SAÏX, le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Vielmur, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saïx, le 06 mars 2025

Le Maire,

Jacques ARMENGAUD



Date d'affichage :